

VILLE D'ARBOIS  
DEPARTEMENT DU JURA

DEL 24.12.19-9

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p><b>PRESENTS</b> : Mme DEPIERRE Maire, Mmes REGALDI, BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère déléguée, M. TAUBATY, Mmes CALONNE, LAMY, CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. BRUNIAUX, MEYNIER, JABER, Mme HALLÉ, M. ROBERGET, conseillers municipaux.</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR</b> : Mme GRESSER pouvoir à Mme BOUDRY Mme BAILLY pouvoir à Mme LAMY, M. MOLIN pouvoir à M. BRUNIAUX M. MARTI pouvoir à Mme PINGAT-CHANEY Mme PORTERET pouvoir à Mme REGALDI</p> <p><b>ABSENT EXCUSE</b> : M. POULET Gilles</p> <p><b>SECRETARE DE SEANCE</b> : Mme CALONNE Evelyne</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 17	
Nb de procurations : 5	
Convocation du : 13 / 12 / 2024	

**DÉLIBÉRATION N° 9 :**

**Engagement des crédits d'investissement avant le vote des budgets primitifs,**

Madame la Maire expose à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget primitif, l'article L1612-1 du CGCT prévoit que le Conseil Municipal peut autoriser Le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits validés au budget de l'exercice précédent.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER, dans l'attente du vote des budgets primitifs 2025, l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés aux budgets de l'exercice précédent.**

Pour copie certifiée conforme au registre,  
Arbois, le 20 décembre 2024

La Maire,

  
Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,

  
Evelyne CALONNE